



CLÉA III

Contrat Local d'Éducation Artistique  
Puisaye-Forterre

# Appel à candidatures

Date limite de remise des candidatures

**25 mai 2026**

**Année scolaire 2026-2027**

Communauté de communes de Puisaye-Forterre  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté  
Académie de Dijon  
Conseil Départemental de l'Yonne



En janvier 2018, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) a signé son premier Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Dijon et le Département de l'Yonne. Après 7 années de projets culturels et artistiques, la CCPF lance son nouvel appel à candidatures.

**Celui-ci** est destiné à rechercher des acteurs et actrices culturels et collectifs relevant de tous domaines d'expression artistique, en capacité de proposer des projets répondant aux critères (cf. II Cadre du dépôt), pour des projets à mener sur l'année scolaire 2026-2027.



## I. Contexte

Historique .....	4
Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ? .....	4
Enjeux et objectifs d'un CLÉA .....	5
Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre .....	5

## II. Cadre du dépôt

Qui peut candidater ? .....	8
Conditions .....	8
Publics concernés .....	9
Les éléments à fournir .....	9
Calendrier des candidatures .....	10

## III. Étapes-clés du Cléa

La prise de contact : rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs .....	10
La restitution .....	11
Le comité technique .....	11

## IV. Cadre général

Cadre juridique .....	12
Conditions financières .....	12
Communication .....	12
Modalités d'envoi .....	13

## V. Annexes

Liste des établissements sélectionnés les années précédentes.....	14
Liste des établissements à privilégier.....	15

## I- Contexte

### Une démarche de développement culturel partagé

Après deux contrats de trois ans menés avec succès, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est aujourd'hui engagée dans la deuxième année de son troisième Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Dans une logique de continuité, mais aussi de structuration plus large, la Communauté de communes, en concertation avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, l'Éducation nationale, et les Conseils Départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, a souhaité inscrire son action culturelle dans une **Convention Territoriale de Développement Culturel (CTDC)**.

Cette convention triennale fixe un cadre global pour une politique culturelle cohérente et partagée. Elle permet d'articuler le **CLEA**, tourné vers l'éducation artistique, et le **CTL** (Contrat Territoire Lecture), orienté vers la lecture publique, dans une dynamique commune.

### Le CLEA : un levier d'éducation artistique et culturelle

Le CLEA est un outil structurant au service de l'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité du ministère de la Culture. D'une durée de trois ans, il permet de proposer aux jeunes un parcours culturel cohérent, en réduisant les inégalités d'accès à l'art et à la culture. Il repose sur trois piliers fondamentaux :

- La rencontre avec des œuvres, des artistes ou des objets patrimoniaux ;
- La pratique artistique, individuelle ou collective, dans des domaines variés ;
- L'acquisition de connaissances et d'un lexique sensible pour exprimer ses émotions et développer un esprit critique.

### Le CTL : développer la lecture publique à l'échelle d'un territoire

Le Contrat Territoire Lecture est quant à lui un dispositif soutenant la promotion et la valorisation de la lecture publique. Il vise à renforcer les réseaux de bibliothèques et de points-lecture (21 identifiés sur le territoire), en accompagnant les professionnels du livre et en favorisant la mise en place de projets communs, adaptés aux réalités locales.

**Après plus de 8 années d'expérience, nous entamons ainsi la dernière année de notre troisième convention CLEA/CTL sur le territoire de la Puisaye-Forterre.**

Pour en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle (EAC), la charte de l'EAC :  
<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

## Enjeux et objectifs d'un CLÉA

### L'éducation artistique

- Créer du lien, vivre ensemble, favoriser l'ouverture aux autres ;
- Permettre, dans une démarche d'éducation artistique, d'aller à la rencontre d'une pratique, de l'artiste qui l'emploie et de s'en approprier le geste ;
- Contribuer au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève, en lien avec les établissements et les acteurs culturels du territoire ;
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres ;
- Percevoir de manière sensible le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, incitateur à se questionner sur le monde et la société.

### L'ancrage territorial

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle, contribuant à valoriser l'offre des structures culturelles du territoire, notamment à travers les dispositifs déjà présents ;
- Faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles du territoire ;
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires ;
- Permettre l'agrégation des compétences, la mise en réseau des acteurs culturels et constituer un véritable ADN du territoire ;
- Favoriser des projets inter-écoles et inter-établissements ;
- Lutter contre les discriminations et tendre vers davantage d'équité ;
- Toucher et sensibiliser les familles à travers les jeunes.

## Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre compte 57 communes pour une population de 33 640 habitants (2021). Le territoire compte environ 3 500 à 4000 élèves de la maternelle au lycée. Cela représente 47 écoles primaires (maternelles et élémentaires), 6 collèges et 1 lycée. À cela s'ajoutent également 10 crèches, qui accueillent près de 405 enfants sur l'année pour 162 places. De plus, 7 accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et centre social), accueillent près de 1 200 enfants par an, sur du temps périscolaire et extrascolaire.

Ces différents établissements sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontres, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

**La mise en place du CLÉA exprime la volonté de déployer une vision artistique et culturelle structurante pour le territoire, de concevoir une dynamique cohérente d'aménagement et d'attractivité.**



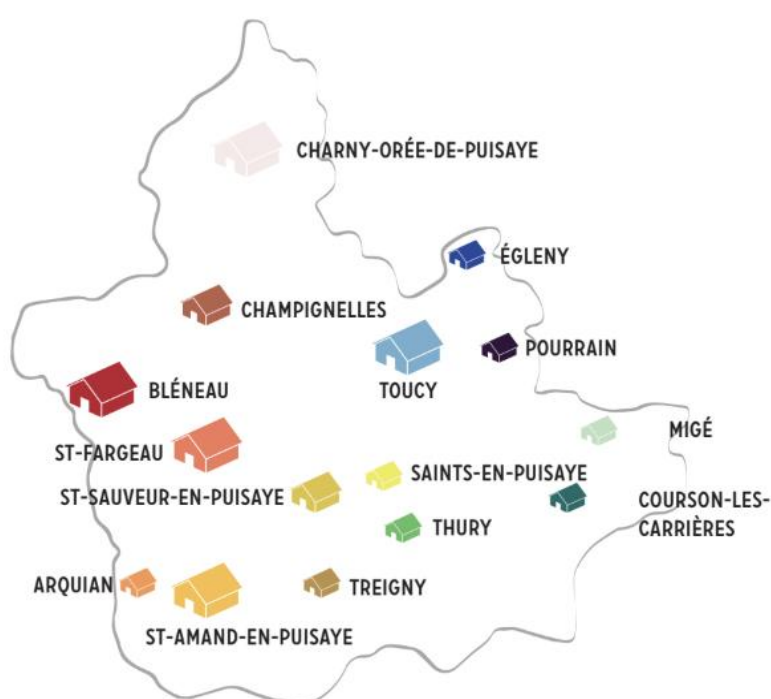
## II. Cadre du dépôt

### Qui peut candidater ?

Des acteurs culturels, individuels ou en collectif, de tout domaine dont la recherche et la démarche peuvent s'inscrire à l'intérieur d'un travail collaboratif en milieu scolaire.

Une attention particulière sera portée sur :

- Les projets en lien avec l'une des bibliothèques ou point de lecture (cf. carte ci-dessous) de notre territoire. La Communauté de communes aimerait, dans le cadre du développement de sa politique Education Artistique et Culturelle (EAC), pouvoir s'appuyer sur l'année scolaire 2026-2027 pour initier des actions autour de la lecture publique.



Carte des bibliothèques du territoire de la CCPF

- Les projets à destination des classes maternelles et plus spécifiquement les niveaux de Très Petite Section, Petite Section et Moyenne Section (cf. annexe : tableau des écoles primaires qui n'ont pas ou peu été bénéficiaires du dispositif).

### Conditions

- Résider sur la région Bourgogne-Franche-Comté ou sur les territoires limitrophes ;
- Témoigner d'une production et d'une actualité artistiques ;
- Attester d'une expérience dans la conduite de projets EAC avec le jeune public ;
- Être en mesure de fédérer, autour de sa présence et de son œuvre, un public varié (scolaire, éducatif, familial, etc.) ;

- Proposer un projet qui s'inscrit dans une enveloppe :
  - de **5 000€ maximum\*** comprenant **60h d'intervention pour 2 à 4 classes en crèches ou écoles primaires ou un projet mixte école primaire et second degré** (60h x 60€ = 3600€ + 1400€ de frais technique).
  - Ou de **2500€ comprenant 30h d'intervention pour 1 à 2 classes en crèches ou écoles primaires ou second degré** (30hx 60€ = 1800€ + 700€ de frais technique).
  - Ou de **1660€ comprenant 20h d'intervention pour 1 classe en second degré** (20h x 60€ = 1200€ + 460€ de frais technique).

Des ajustements sont possibles en fonction des différents projets.

*\* Le budget du projet peut être supérieur à 5 000€ si d'autres sources de financements sont trouvées par les porteurs de projets.*

## Publics concernés

Le CLEA s'adresse à l'ensemble des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence, sur temps scolaire et/ou périscolaire ou extrascolaire (s'il est possible de constituer un groupe fixe d'individus).

Les projets peuvent être accueillis par une grande diversité de structures du territoire, parmi lesquelles :

- Les crèches et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Les écoles maternelles et élémentaires
- Les collèges et lycées
- Les centres de loisirs et maisons de quartier
- Les bibliothèques et médiathèques
- Les structures d'accompagnement social ou médico-social
- Tout lieu ressource du territoire accueillant des jeunes et engagé dans une démarche culturelle

## Les éléments à fournir

- Un **CV** faisant état des expériences de médiation et d'interaction avec le public,
- Une **note d'intention** présentant les orientations artistiques du projet où il est souhaité que le candidat y expose :
  - Comment les actions proposées répondent aux 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (cf. p.4). Une attention particulière sera portée sur le deuxième point concernant la pratique artistique et culturelle ;
  - Comment la démarche artistique serait susceptible d'intégrer la sphère familiale des élèves ;
  - De quelle façon le projet laisserait une trace au sein du territoire ;
  - Quel lieu de pratique alternatif au milieu scolaire serait à envisager concernant le projet ;
  - Le nombre d'heures d'intervention auprès des enfants ;
  - À quelle niveau scolaire le projet s'adresse-t-il ;
  - Les modalités d'une restitution en fin de projet.

N'hésitez pas à préciser les publics que vous souhaitez rencontrer et les contextes dans lesquels vous aimeriez intervenir.

- Un **plan de financement précis du projet** (détaillant clairement les postes de dépenses).

Tout apport supplémentaire permettant de comprendre le travail et la démarche pédagogique de l'acteur culturel est jugée recevable pour l'étude de la candidature. La collectivité et ses partenaires pourront, si nécessaire, demander la transmission de tout autre document permettant d'analyser le projet.

## Calendrier des candidatures

27 AVRIL	Lancement de l'appel à candidatures
25 MAI	Date limite de réception des dossiers de candidature
FIN MAI	Réunion du COTECH : sélection des projets CLEA
Courant JUIN	Annnonce des candidats retenus
fin JUIN	1 <sup>er</sup> rdv de présentation des projets avec acteurs culturels, équipes pédagogiques en place et la CCPF
SEPTEMBRE	Derniers rendez-vous Lancement des projets et coordination
D'AVRIL à JUIN	Restitutions

## III. Étapes-clés du Cléa

### Le comité technique

Le Comité Technique est composé d'agents de la Drac, du service culture du département de l'Yonne, ainsi que des représentants de l'Education Nationale. Il assure, via un calendrier annuel, la structuration du projet et veille au respect du dispositif du CLEA.

Six projets (ou plus selon les enveloppes attribuées) seront sélectionnés dans le cadre du CLEA 2026-2027.

### La prise de contact : rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs

Cette prise de contact a lieu une fois le jumelage fait entre les projets et les établissements, et en amont du projet artistique. Ce premier rendez-vous est organisé afin que les enseignants puissent rencontrer les acteurs culturels choisis, en présence de la personne chargée de la coordination du CLÉA. Une phase de **co-construction** peut ainsi se mettre en place entre l'équipe pédagogique/éducative et l'équipe artistique.

## La mise en œuvre du projet artistique et culturel

Le projet s'articule en deux phases alternant la pratique artistique et la découverte de l'univers de l'acteur culturel afin de favoriser la rencontre entre les publics, les œuvres et le champ de la création.

Les interventions peuvent être variées et sont portées par les 3 entités : acteurs culturels, référents scolaires et élèves.

Si elle se déploie la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, la pratique artistique peut aussi s'envisager dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'acteur culturel et aux équipes professionnelles, toujours en lien avec la personne en charge de la coordination.

### La restitution

Dans le but de conserver une trace de la production, une restitution est organisée pour donner à voir, aux familles et aux partenaires, le(s) geste(s) artistique(s) réalisé(s) avec les enfants ou les jeunes. Le temps de la restitution est distinct des heures d'intervention qui, elles, pourront comprendre quelques temps de répétition, de mise en scène, de mise en place d'exposition... (toutes actions ayant un atout pédagogique et au service du projet artistique initial).

Cette restitution est un engagement inhérent au projet du CLÉA mais n'a pas pour vocation d'être un spectacle. Elle pourra revêtir des formes variées qui devront être définies en étroite liaison avec les différents professionnels concernés et les équipements culturels du territoire. La date devra être définie dès le mois de janvier afin de s'assurer de la présence d'un maximum de partenaires. Proposer cette restitution lors d'événements clefs tels que la *Nuit des musées* ou la semaine de la *Fête de l'EAC* (courant mai) seront un plus.

Une attention particulière sera portée aux projets qui seront en mesure de créer une passerelle entre le cadre scolaire/périscolaire et le cadre familial, incluant ainsi les familles lors de la restitution.

## IV. Cadre général

### Cadre juridique

Une convention, spécifiant les engagements de l'acteur culturel et ceux des entités chargées du pilotage, est signée avant la mise en œuvre du projet.

### Conditions financières

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre dispose d'une enveloppe annuelle dédiée au dispositif CLÉA. Cette enveloppe sera répartie de manière homogène sur les projets retenus soit au maximum une enveloppe de 5 000€ par projet, divisée en deux parties (cf. page 8).

- Une première partie (d'un montant maximum de 3 600€) est prévue pour les heures d'intervention auprès du public concerné (**les temps de pratique artistique**).
- Une deuxième partie (d'un montant maximum de 1 400 euros) permettant de prendre en charge **les frais techniques** : comme les frais de déplacements, la diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs, achats ou encore les temps de préparation à la restitution etc... Cette rétribution peut aussi comprendre les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, mais également les réunions de coordination avec le comité de pilotage si nécessaire.

Concernant les déplacements des enfants, dans le cadre d'une sortie liée au projet mis en place, leurs frais feront l'objet d'une enveloppe supplémentaire. Pour l'organisation de ces visites ou sorties, il faudra se rapprocher de la personne en charge de la coordination du CLEA, afin d'effectuer les devis (dans la limite de l'enveloppe allouée).

## Communication

Du côté de la Communauté de communes, un document recensant les restitutions sera envoyé, afin de rendre compte des projets auprès des partenaires, des élus et des familles. La CCPF diffusera également vos supports de communication. En fin d'année, un livret rassemblera et rendra compte des interventions réalisées et de leurs restitutions.

Dans le cadre de la réalisation d'un shooting photos de chacun des projets, par une photographe professionnelle, un **document de droit à l'image et à la voix pour les mineurs** sera transmis en amont des projets par le coordinateur CLEA, pour l'équipe éducative qui le transmettra aux parents. Ces photos serviront à la réalisation du livret tel que mentionné précédemment. Une sélection de photos pourra vous être transmise et utilisée (si accord de la photographe).

De votre côté, en amont de(s) restitution(s), il conviendra d'**apposer les logos des partenaires** sur les supports de communication et les **invitations créées à cette occasion**, et de les faire valider auprès de la Communauté de communes.

Tous ces éléments vous seront rappelés lors du **premier rendez-vous**.

## Modalité d'envoi

La candidature au CLEA se fait désormais via un **formulaire en ligne** :  
<https://forms.gle/iEadQCXrq7cfzjdt7>

**L'envoi des documents** (CV, note d'intention, budget prévisionnel et toute autre document complémentaire) est à transmettre à l'adresse mail suivante :  
[culture@cc-puisayeforterre.fr](mailto:culture@cc-puisayeforterre.fr)

Si toutefois vous ne pouviez pas candidater via le formulaire, veuillez tout d'abord nous contacter par mail avant de nous adresser votre candidature sur support papier\* à :

Pôle Culture CCPF  
 Coordination CLEA de Puisaye-Forterre  
 20 bis, rue de la Croix St Germain  
 89130 TOUCY

*\*Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports papiers ne seront pas retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'expéditeur.*

Vous trouverez également des informations sur ce dispositif sur le site de la Communauté de communes : <https://www.puisaye-forterre.com/education-artistique/>

## Annexes

### Liste des établissements à privilégier

COMMUNES	NIVEAUX	Nombre de projets
Arquian (Nièvre)	Primaire (mater à CE1)	1 fois (année 1)
Bouhy (Nièvre)	Primaire (TPS à CE2)	Aucun CLEA
Dampierre-sous-Bouhy (Nièvre)	Élémentaire (CM1-CM2)	Aucun CLEA
Saint-Vérain (Nièvre)	Élémentaire	Aucun CLEA
Champcevais (Yonne)	Maternelle	Aucun CLEA
Rogny-les-sept-ecluses	Primaire	1 fois (cette année)
Saint-Fargeau	Primaire / 1 classe ULIS Collège	Aucun CLEA 1 fois (année 6)
Charny (Yonne)	Primaire – Collège et Lycée	1 fois en école, 1 fois en collège, 1 fois en crèche (années 3, 5 et 7)
Fontaines (Yonne)	Élémentaire	Aucun CLEA
Fontenoy (Yonne)	Élémentaire	Aucun CLEA
Lévis (Yonne)	Maternelle	Aucun CLEA
Parly (Yonne)	Primaire (PS à CE1)	1 fois (année 2)
Perreux (Yonne, commune de Charny)	Élémentaire (CE1 et CE2)	Aucun CLEA
Pourrain (Yonne)	Primaire	Aucun CLEA en école cette année (en crèche)
Sainpuits (Yonne)	Maternelle	Aucun CLEA
Saint-Martin sur Ouanne (Yonne, commune de Charny)	Maternelle (jusqu'au CP)	Aucun CLEA
Treigny (Yonne)	Primaire	1 fois (année 3)
Toucy	Primaire	Aucun CLEA
Val de Mercy (Yonne)	Primaire	Aucun CLEA
Villefranche (Yonne, commune de Charny)	Primaire	Aucun CLEA
Villeneuve-les-Genêts (Yonne)	Élémentaire	1 fois (année 1)